



Tarifs de location de la Maison villageoise

Locaux	Sociétés locales*	Autres utilisateurs	
		du village	extérieurs
Grande salle** (y.c. hall d'entrée, scène et office) capacité : repas : 200 personnes spectacle : 250 personnes bal : 280 personnes	220.-/jour	235.-/jour	500.-/jour
Répétitions, cours, + préparation avant manifestation ou rangement après manifestation (1^{ère} ½ journée gratuite)	25.-/jour	30.-/jour	40.-/jour
Bals - (Grande salle, scène, hall d'entrée et office)**	450.-/jour	700.-/jour	1'000.-/jour
Supplément cuisine	100.-/jour	100.-/jour	250.-/jour
Supplément vaisselle	1.50/p.pers.	1.50/p.pers.	1.50/p. pers.
Supplément sonorisation	50.-/jour	50.-/jour	50.-/jour
Supplément éclairage de scène	50.-/jour	50.-/jour	50.-/jour
Supplément beamer	50.-/jour	50.-/jour	50.-/jour
Taxe forfaitaire pour l'évacuation des déchets	20.-/jour	20.-/jour	20.-/jour
Frais d'annulation (c.f. point 1 des remarques)	10% du montant total	10% du montant total	10% du montant total
Prestations complémentaires :			
Forfait de nettoyage	450.-	450.-	450.-
Forfait de stationnement Parking Espace Cavenettaz	½ journée (7h-13h)	½ journée (13h- 19h)	Journée entière (7h-19h)
	100.-	100.-	200.-

* : toutes sociétés à but idéal ayant leur siège à Cugy. De plus, les sociétés locales (membres USL) bénéficient d'un jour de manifestation gratuit par an (comprenant la salle, les suppléments ainsi que le stationnement à l'Espace Cavenettaz).

** : *excepté le foyer, qui n'est momentanément plus disponible à la location*

Remarques :

1. La résiliation d'un contrat de location entraîne des frais d'annulation correspondant à 10% du montant total du prix de location.
Le montant total de la location est dû lorsqu'une location est annulée dans la semaine qui précède la date réservée.
2. Le nettoyage des locaux est assuré par le locataire au moment de son départ. Si les locaux rendus sont jugés insuffisamment propres, la Commune se réserve le droit de faire appel à un prestataire externe pour l'exécution des travaux de nettoyage, suite à laquelle, un forfait de Fr. 450.- TTC sera facturé au locataire
3. La décision de la Municipalité est réservée concernant des cas spéciaux non prévus par le tarif.
4. Ces prix s'entendent sous réserve d'une éventuelle adaptation tarifaire

Contact utile

Renseignements, visite des locaux et remise des clés :

M. Pierre Lourenço : M : 079 120 14 51 / T : 021 731 18 80 / Courriel : location@cugy-vd.ch

Approuvés par la Municipalité le 16 décembre 2019

La Municipalité